



Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières adopte son budget pour l'année scolaire 2025-2026

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 31 octobre 2025 – Lors de sa séance tenue le 30 octobre 2025, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a adopté le budget de l'année scolaire 2025-2026.

Contexte financier

Dans le but de contribuer à l'exercice d'optimisation visant à assurer l'équilibre budgétaire du réseau scolaire et de répondre à ses propres enjeux financiers locaux, le CSSDHR a mis en œuvre diverses mesures d'optimisation et de réduction des dépenses, tant au sein de ses services administratifs que dans ses établissements scolaires.

Ces efforts ont permis le dépôt d'un budget prévoyant l'équilibre budgétaire, conformément aux exigences légales qui interdisent l'adoption d'un budget déficitaire sans l'autorisation du ministre. Qui plus est, les règles budgétaires en vigueur pour l'année scolaire actuelle ne permettent pas l'utilisation du surplus accumulé.

Priorités éducatives

Dans ce contexte, les décisions financières ont été guidées par la volonté de préserver les services directs aux élèves, de limiter les répercussions sur les priorités définies dans le *Plan d'engagement vers la réussite*, de tenir compte des effets du gel de recrutement imposé par le Conseil du Trésor, et d'assurer une application équitable des mesures de réduction et d'optimisation. À cet égard, certains faits méritent d'être soulignés :

- les services éducatifs sont maintenus ou bonifiés, dans un contexte de croissance globale de la clientèle scolaire;
- le nombre de classes spécialisées augmente, avec deux nouvelles classes ajoutées par rapport à l'année scolaire 2024-2025;
- les réinvestissements en services directs à l'élève issus du renouvellement des conventions collectives sont conservés, notamment les ajouts d'aides à la classe, de ressources à mi-temps au préscolaire et en soutien à la composition de la classe au secondaire;
- certaines mesures dédiées et protégées sont ajustées, avec une réduction maximale de 20 %, conformément aux règles budgétaires en vigueur (par exemple, les sommes allouées à la vie scolaire, aux activités parascolaires ou aux sorties éducatives);
- des mesures de contrôle des dépenses et des contributions financières sont mises en œuvre, tant dans les services administratifs que dans les établissements scolaires.

Efforts administratifs

À la suite d'importants efforts de réduction réalisés par les services administratifs au cours des derniers mois, le CSSDHR prévoit un taux de dépenses administratives de 4,1 % pour l'exercice financier 2025-2026. Le gel du recrutement imposé par le Conseil du Trésor entraîne le non-remplacement systématique du personnel administratif absent ou des postes vacants. Tout au long de l'année, le CSSDHR poursuivra ses travaux de réorganisation et d'optimisation des processus administratifs, dans une perspective de rigueur budgétaire et d'efficience organisationnelle.

Cible d'heures rémunérées

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*, le Centre de services scolaire est autorisé, pour l'année scolaire 2025-2026, à rémunérer un maximum équivalant à 2836 postes à temps complet. Des assouplissements récents permettent toutefois un dépassement pouvant atteindre l'équivalent de 25 postes à temps complet, à condition que la situation financière le permette. Cette limitation relative aux heures rémunérées impose la mise en œuvre de mesures de contrôle, et ce, tant dans les services administratifs que dans les établissements scolaires. À ce stade, le CSSDHR prévoit être en mesure de remplir pleinement sa mission éducative tout en respectant la cible établie.

Cibles d'investissements

Pour l'année scolaire 2025-2026, une enveloppe d'environ 8,1 M\$ est allouée par le MEQ pour des travaux immobiliers au CSSDHR, ce qui représente une diminution de 18,3 M\$ par rapport à l'année précédente, où les investissements s'élevaient à 26,4 M\$. À cette somme s'ajoutent certains soldes d'allocations non dépensées des années antérieures, dont l'utilisation demeure encadrée par les cibles de dépenses en investissement. Dans ce contexte, le CSSDHR priorise les interventions dans les établissements scolaires en les limitant aux travaux jugés essentiels et prioritaires.

Par ailleurs, une somme d'environ 2,6 M\$ est allouée pour les technologies de l'information, tandis qu'un montant additionnel de 0,3 M\$ est accordé pour l'acquisition de manuels scolaires et de guides d'enseignement destinés au deuxième cycle du secondaire, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme *Culture et citoyenneté québécoise*.

- 30 -

À propos du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 21 000 élèves au secteur des jeunes, répartis dans 34 écoles préscolaires et primaires, une école primaire, une école à vocation particulière et sept écoles secondaires. Plus de 2 000 élèves sont également inscrits au secteur des adultes, dans deux établissements : l'un offrant la formation professionnelle, l'autre la formation générale des adultes. Nos 45 établissements sont répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et trois MRC. Avec plus de 4 000 employés, le CSSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Pour plus d'information, visitez la [page Facebook](#) ainsi que le [site Internet](#).

Source :

Alexandra Langlois
Directrice du Service des communications
450 359-6411, poste 7345
cacommunications@cssdhr.gouv.qc.ca